

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
PARCOURS TYPE	Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération n° CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
/		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de /		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
- Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD.		
Compensation		
- Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1	189	40,5		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S1	COMPETENCES DISCIPLINAIRES													
UE	S1	UE Matières obligatoires S1	99	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit du financement des entreprises	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Imposition du chiffre d'affaires et des bénéfices	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S1	Garanties de paiement	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S1	UE Matières optionnelles S1 (2 options au choix) (*)	60			8	8	Oui	Oui				Oral		
Matière	S1	Comptabilité financière	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit bancaire et financier	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des assurances (*)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit des restructurations des entreprises	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Droit du commerce international (*)	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S1	Groupement à statut spécial	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S1	Principes de gouvernance	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 2h max	
Matière	S1	Propriété intellectuelle (*)	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S1	COMPETENCES DE SPECIALITE													
UE	S1	UE Matière de spécialité S1	30			4	4	Oui	Oui						
Matière	S1	Droit rural	30			4	4	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S1	COMPETENCES TRANSVERSALES													
UE	S1	UE Langue vivante S1 (1 choix valable pour les 2 semestres)		13,5		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5		2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol						Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Non	CCI (CC Intégral)					

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES										Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 2	189	40,5		30	30	Oui	Oui						
Bloc	S2	COMPETENCES DISCIPLINAIRES													
UE	S2	UE Matières obligatoires S2	99	27		16	16	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit des entreprises en difficultés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Fiscalités des groupes et des sociétés	33	13,5		6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC=3 / CT=3		Écrit	3h	
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 1	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
UE	S2	UE Matières optionnelles S2 (3 options au choix)	90			12	12	Oui	Oui						
Matière	S2	Contrats spéciaux des affaires 2	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit aérien et spatial (*)	30			4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Droit européen de la concurrence	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit international et européen des transports	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Droit pénal des affaires	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Matière	S2	Procédures civiles d'exécution	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	Oral ou écrit 1h	
Bloc	S2	COMPETENCES TRANSVERSALES													
UE	S2	UE Langue vivante S2 (même langue que celle choisie au S1)		13,5		2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	Anglais		13,5		2	2	Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Espagnol						Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Allemand						Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
Matière	S2	Italien						Oui	Non	CCI (CC Intégral)					
		TOTAL ANNUEL	378	81		60	60	Oui	Oui						

* Certaines matières sont susceptibles d'être dispensées en partie en distanciel asynchrone (dispositif hybridation ou dispositif innovation pédagogique).

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									session unique			Observation session d'exams
Parcours-type		Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	Heures CM/TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3	6		318	42	42	Oui	Oui					
Bloc	S1	COMPETENCES DE SPECIALITE												
UE	S1	UE Accompagner la direction de l'entreprise agricole et agroalimentaire	6		164	20	20	Oui	Oui					
Matière	S1	Comptabilité			20		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Analyse financière et contrôle de gestion			30		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Bilan sur la transmission de l'entreprise	6				/	Non	Non				Non évalué	
Matière	S1	Droit de l'exploitation			32		1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		Deux évaluations sur 2 des 3 matières choisies par la responsable de la formation, sous forme d'un oral et/ou d'un écrit (de 4 h)
Matière	S1	Droit de l'environnement			20			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit du travail et protection sociale			30			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit fiscal			32		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	UE Sécuriser juridiquement la commercialisation des produits de l'entreprise agricole et agroalimentaire			74	10	10	Oui	Oui					
Matière	S1	Droit du négoce agricole			20		2,5	Non	Non	CT (Contrôle terminal)		Oral		Grand oral sur 3 des 4 matières - choix du responsable de la formation
Matière	S1	Droit de la consommation			15			Non	Non					
Matière	S1	Droit de la distribution			24			Non	Non					
Matière	S1	Droit du marché intérieur			15			Non	Non					
UE	S1	UE Maîtriser l'environnement institutionnel et financier de l'entreprise agricole et agroalimentaire			80	12	12	Oui	Oui					
Matière	S1	Financement de l'exploitation agricole			20		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit de la PAC			20		1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		Deux évaluations sur 2 des 3 matières choisies par la responsable de la formation, sous forme d'un oral et/ou d'un écrit (de 4 h)
Matière	S1	Propriété industrielle			20			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Matière	S1	Droit foncier			20			Non	Oui	CT (Contrôle terminal)		Oral/Écrit		
Semestre	S2	SEMESTRE 4				18	18	Oui	Oui					
Bloc	S2	COMPETENCES TRANSVERSALES												
		1 voie au choix :												
UE	S2	UE Voie professionnelle : Stage d'une durée minimale de 3 mois				18	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Rapport/Mémoire		
UE	S2	UE Voie recherche : mémoire				18	2,5	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Mémoire/Soutenance		
		TOTAL ANNUEL	6		318	60	60							